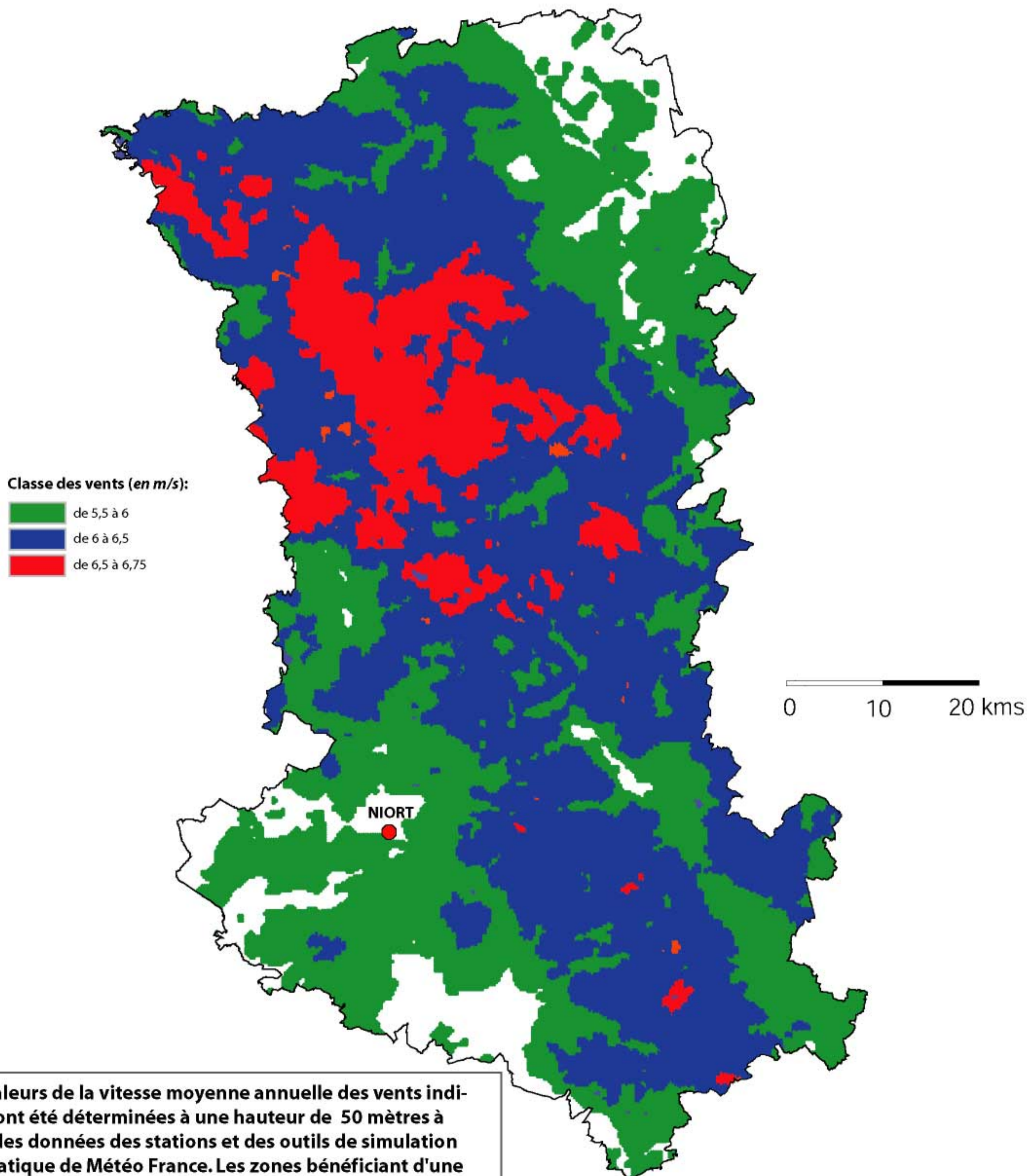


SCHEMA REGIONAL EOLIEN POITOU-CHARENTES

Carte n° 2.3

Gisement éolien en des Deux-Sèvres



" Les valeurs de la vitesse moyenne annuelle des vents indiquées ont été déterminées à une hauteur de 50 mètres à partir des données des stations et des outils de simulation informatique de Météo France. Les zones bénéficiant d'une vitesse moyenne supérieure à 5.5 m/s sont jugées favorables à l'accueil de parcs éoliens.

Une campagne de mesure du gisement sur site est nécessaire :

- pour valider la faisabilité économique de l'opération assurée par la présence d'une vitesse moyenne annuelle suffisante,
- pour arrêter le choix technico-économique des machines,
- mieux appréhender les phénomènes acoustiques. "

Source des données : Météo-France-Valorem
Date de publication des données : 2002